

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 21 mars 2012

L'an deux douze, le quatre avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 15 mars 2012.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, BROYE Jacqueline, HERR Régine, NEVEU Eric, Marie-Madeleine ADAM et Thierry ANDRIEUX ;

Absents excusés : Monsieur Pascal COFFRE et Madame Anne COUTURIER

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.  
Monsieur Eric NEVEU est élu secrétaire.

L'examen du point à l'ordre du jour s'engage alors :

## **201201/03: COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
Vu le compte de gestion visé le 17 février 2012 par la Direction Générale des Finances Publiques à Châlons-en-Champagne et transmis par notre Trésorière (Trésorerie Epernay-Municipale),  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,  
A près en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE (+ou-)</b>
<u>Section</u>	<i>résultats propres à</i>	329.423,80	398.698,59	69.274,79
<u>De</u>	<i>l'exercice 2011</i>			
<u>Fonctionnement</u>	<i>solde reporté</i>		42.312,20	42.312,20
	<i>au 31 déc 2011</i>			
	<i>Résultat à affecter</i>			111.586,99
<u>Section</u>	<i>résultats propres à</i>	278.572,95	316.577,27	38.004,32
	<i>l'exercice 2011</i>			
<u>d'investissement</u>	<i>solde reporté</i>		-93.307,28	- 93.307,28
	<i>au 31 déc 2011</i>			
	<i>Solde global</i>			- 55.302,96
	<i>d'investissement</i>			
<u>Restes à</u>	<i>Fonctionnement</i>			
<u>Réaliser</u>				
<u>31 déc 2011</u>	<i>Investissement</i>	2.743,00	0,00	- 2.743,00
<u>Résultats cumulés 2011 (y compris les restes à</u>		610.739,75	664.280,78	53.541,03
<u>Réaliser en investissement et fonctionnement</u>				

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,  
- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **202102/03: COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR MME BARON**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **201203/03: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2011 qui fait apparaître un résultat d'exploitation de **69 274,79 €.**

Statuant sur l'affectation de ce résultat, décide de l'affecter comme suit :

## **Affectation du résultat d'exploitation 2011**

### **POUR MÉMOIRE**

Prévision budgétaire 2011 pour le virement à la section d'investissement (C/021 ou C/005).....98.241,00

### **Section d'exploitation**

Résultat antérieur reporté avant virement à la section d'exploitation (C/002).....105 383,48

Virement à la section d'investissement en 2011 (opération non budgétaire au C/12) .....63 071,28

Résultat antérieur reporté après virement à la section d'exploitation .....42 312,20

Résultat d'exploitation de l'exercice 2011 à affecter .....69 274,79

Résultat à reprendre au C/002 sur le budget 2012 .....111 586,99

### **Section d'investissement**

Virement à la section d'investissement en 2011 (opération budgétaire au C/1068 pour mémoire) .....63 071,28

Résultat antérieur reporté .....-93 307,28

Résultat de l'exercice y compris l'autofinancement.....38 004,32

Crédits de dépenses reportés (à reporter au budget 2012) .....2 743,00

Crédits de recettes reportés (à reporter au budget 2012) .....

Résultat à la clôture de l'exercice après report de crédits (pour mémoire)..... -58 045,96

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2011**

#### **Affectations obligatoires :**

- déficit de l'exercice repris au solde à nouveau débiteur .....
- déficit de l'exercice apuré par reprise sur l'excédent antérieur .....
- excédent l'exercice affecté à l'apurement du déficit antérieur.....
- excédent de l'exercice affecté au report à nouveau créditeur .....11 228,83
- excédent de l'exercice affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement .....
- excédent antérieur affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement .....

#### **Affectations complémentaires :**

- excédent de l'exercice affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement .....58 045,96
- excédent antérieur affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement .....

### **RÉCAPITULATION DES OPERATIONS À EFFECTUER PAR L'ORDONNATEUR EN 2012**

Libellé	Compte	Montant
Résultat d'investissement à reprendre au budget 2012	C/001	-55 302,96
Résultat de fonctionnement figurant au compte administratif 2011 <sup>①</sup>		111 586,99
<b>Autofinancement à porter en recettes au C/1068 au budget 2012 <sup>②</sup></b>	<b>C/1068</b>	<b>58 045,96</b>
Résultat de fonctionnement à reprendre au budget 2012 <sup>③=①-②</sup>	C/002	53 541,03
<b>Titre à établir en 2012 (autofinancement section d'investissement)</b>	<b>C/1068</b>	<b>58 045,96</b>

### **RÉCAPITULATION DES ÉCRITURES À EFFECTUER PAR LE COMPTABLE EN 2012**

Libellé	C/ débité	C/ crédité	Montant
Déficit de l'exercice repris au solde à nouveau débiteur	C/119	C/12	
Déficit de l'exercice repris sur l'excédent antérieur	C/110	C12	
Excédent exercice affecté à l'apurement du déficit antérieur	C/12	C/119	
Excédent de l'exercice affecté au report à nouveau créditeur	C/12	C/110	11 228,83
Excédent de l'exercice affecté à l'autofinancement	C/12	C/580	58 045,96
Excédent antérieur affecté à l'autofinancement	C/110	C/580	

### **201204/03: IMPOTS LOCAUX 2012**

A la vue du projet de Budget Primitif 2012, le Maire propose au Conseil de reconduire les taux d'imposition de 2011 pour 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir :

Taxe d'habitation.....	17,39 %
Taxe sur le foncier bâti.....	24,57 %
Taxe sur le foncier non bâti.....	18,83 %

### **201105/03: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012**

L'examen détaillé des subventions demandées sur le Budget 2012 est étudié par le Conseil Municipal et les montants arrêtés :

FAMILLES RURALES	4.000 Euros
MEI HUA ZHUANG	300 Euros
FANFARE	1.300 Euros
Les FEUFOLLETS	250 Euros
SECTION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 Euros
B'HOULOTTE	800 Euros
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX DE CHAMPILLON	1.000 Euros
SOCIETE DE CHASSE DE CHAMPILLON	300 Euros
BANQUE ALIMENTAIRE DU CANTON D'AY	500 Euros
<b>Soit un total de</b>	<b>8.700 Euros</b>

### **201106/03: BUDGET PRIMITIF 2012**

Le Maire procède à la lecture et au commentaire du projet de Budget mis au point par la commission des finances.

La décomposition est la suivante :

Budget Général :	
Section de fonctionnement.....	449.905 Euros
Section d'investissement.....	194.540 Euros

Les différents articles sont examinés individuellement par le Conseil. Celui-ci ne formule aucune contre-proposition et approuve à l'unanimité le budget présenté.

### **201107/03: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- AFFAIRE COMMUNE/EPOUX GUEUSQUIN**

Mr le Maire est habilité par le Conseil Municipal à ester en justice et à représenter la commune de Champillon à la suite du recours porté devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne par les époux GUEUSQUIN Nicolas à l'encontre de l'arrêté du 12 septembre 2011 pris par Monsieur le Maire à la demande des services préfectoraux de la Marne retirant (et refusant) le permis de construire accepté dans un premier temps le 23 mai 2011.

### **201108/03: AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE- AFFAIRE COMMUNE/ETAT**

Mr le Maire est habilité par le Conseil Municipal à ester en justice et à représenter la commune de Champillon à la suite de la rupture unilatérale par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de la Marne de la convention signé par le Préfet de la Marne le 11 octobre 2007, liant la commune à la D.D.T. pour que la D.D.T. instruisse les demandes d'urbanisme déposées en Mairie (permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme).

### **201109/03: CO-FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE DES CP DE L'ECOLE D'HAUVILLERS DU 3 AU 7 OCTOBRE 2011 AU PRORATA DU NOMBRE D'ELEVES CHAMPILLONNAIS LA FREQUENTANT**

Considérant le projet de « Classe découverte » proposé par Mr Berthélémy, professeur de la classe de CP de l'école primaire d'Hautvillers, validé par le Conseil Municipal d'Hautvillers dans sa séance du 05 septembre 2011,

Considérant le coût total du projet fixé à 2.709,00 euros, (participation de la Caisse des Ecoles et subventions attendues déduites),

Considérant le financement par la commune d'Hautvillers du projet, la participation de 45,15 euros par enfant demandée aux parents, le plan de financement suivant :

**Participation des parents :**

Hautvillers 903,00€

**Participation des communes :**

Hautvillers 406,35€

Nanteuil la Forêt 135,45€

Saint Imoges 270,90€

Champillon 90,30€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de cofinancer cette classe découverte à hauteur de 90,30€ pour l'ensemble des enfants champillonnais.

**201110/03: SOUTIEN DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE (S.I.E.M.)**

M. le Maire indique qu'il a reçu du SIEM un courrier l'alertant sur les problèmes rencontrés avec les services d'ORANGE (Ex France Télécom) pour ce qui concerne :

- la fourniture des esquisses de génie civil,
- la prestation de câblage et de raccordement des abonnés suite aux travaux de renforcement et d'effacement des réseaux basse tension.

En effet, M. le Maire rappelle que l'AMM, France Télécom et le SIEM ont signé une convention le 27 août 2011 stipulant que les services de France Télécom devaient fournir au SIEM, sur présentation d'un avant projet sommaire de dissimulation de leur réseaux BT, un projet esquisse leur permettant de chiffrer le coût du génie civil des réseaux de téléphonie. De ce fait, la mise en place budgétaire des opérations de dissimulation aurait été simplifiée pour les collectivités, puisque prévue à l'année N-1.

A ce jour, ORANGE ne transmet qu'un minimum d'esquisse au SIEM (à peine 50% des avants projets en leur possession), ce qui perturbe la mise en place des opérations de dissimulation. Le plus inquiétant est la baisse drastique du budget de câblage des services d'ORANGE. Il a été annoncé au SIEM une baisse de la capacité des investissements de câblage de l'ordre de 30 à 50%, ce qui va entraîner un retard dans les opérations programmées pour 2012, par le SIEM, d'environ 6 mois. Ce retard risque de causer de graves problèmes pour les travaux coordonnés aux travaux de voirie communale ou départementale et générer des périodes de chômage technique voire des licenciements dans les entreprises de travaux publics travaillant pour le SIEM ou pour les collectivités dans le cadre des travaux de voirie.

M. le Maire expose que Pascal DESAUTELS, président du SIEM, a entrepris une action au plus haut niveau de l'état en interpellant les députés et sénateurs de notre département et il souhaite poursuivre son action de terrain auprès de l'ensemble des adhérents du Syndicat.

C'est pourquoi il nous est proposé de délibérer en faveur de l'action du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne ayant pour but de faire fléchir la position d'ORANGE sur ses choix d'investissements et d'imposer à l'opérateur historique le respect de la convention signée avec le SIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appuyer le SIEM dans sa démarche.

**201111/03: EMBAUCHE D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.U.I.-C.A.E.) – RENOUELEMENT**

Vu l'article 44 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 modifiant le code du travail,

Considérant la volonté de l'Etat de favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant les besoins existants de la collectivité en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts,

Considérant le contrat en cours en C.A.E. du 1<sup>er</sup> décembre 2011 jusqu'au 31 mai 2012,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

## **DECIDE**

- \* de recruter un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 pour une durée de 6 mois (renouvellement du précédent C.A.E.),
  - \* de fixer à 35 heures la durée hebdomadaire de travail (temps complet),
  - \* de fixer à 1.393,85 € la rémunération mensuelle brute,
  - \* d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2012
  - \* d'autoriser le Maire à signer :
- avec l'Etat la convention relative au contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un emploi
  - avec le salarié le contrat de travail correspondant.

## **Divers :**

Préparation du char champillonnais pour les fêtes Henri IV : Mme Sabine MOUSQUET fait le compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion qui s'est tenue ce jour à 17H30 en Mairie, juste avant le conseil municipal, pour la préparation du char champillonnais qui va défiler dans les rues d'Aÿ pour la Grande Parade. Etais présent Mr Pol OLORY, le metteur en scène des Fêtes Henri IV. Il a été décidé 3 thèmes pour le char de CHAMPILLON et pour les personnes qui vont défiler à côté : Les Diables, Léonard de Vinci et une machine folle avec des ailes ; Une seconde réunion publique aura lieu mercredi prochain pour finaliser un peu plus le projet.

Journée du fleurissement de la commune avec les enfants du village : la journée est arrêtée au mercredi 16 mai .

\*\*\*\*\*